



RAPPORT DE PRÉSENTATION

DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le CFU met en évidence les informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et des produits afférents. (cf page 13 à 15 de la maquette)

Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser) et présente les résultats de l'exécution du budget.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Il est voté dans les mêmes conditions que le compte administratif, après transmission au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice et avant le 30 juin.

Le compte financier unique est établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable
Pour l'exercice 2025, l'excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement permet de dégager un autofinancement qui vient couvrir le besoin de financement.

Le compte financier unique est présenté sous la norme M57.

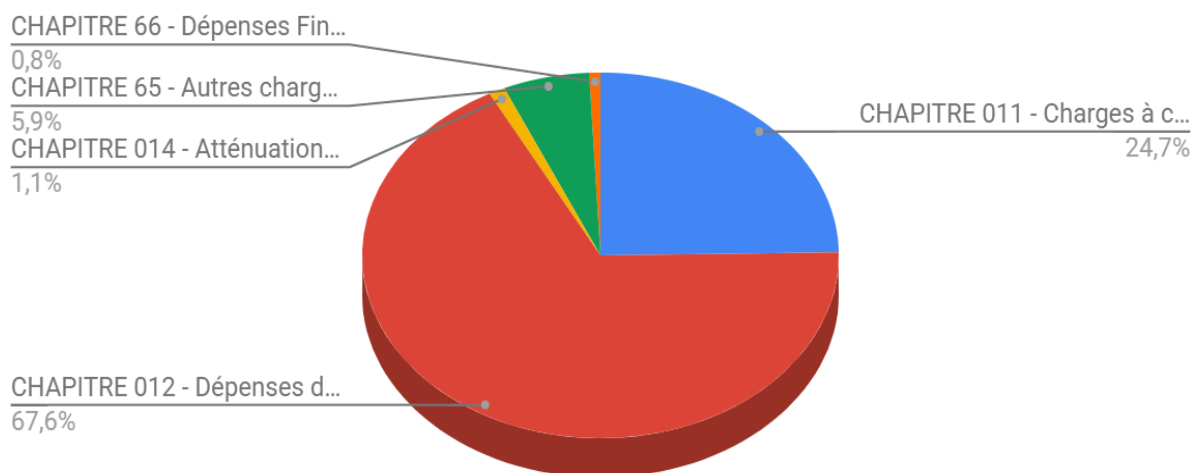
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - Les dépenses de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ANNÉES	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	4 137 037,71	5 106 915,65	4 642 170,72
CHAPITRE 012 - Dépenses de personnel	12 088 041,73	12 441 336,49	12 685 829,34
CHAPITRE 014 - Atténuation de produits	123 558,00	93 136,92	206 456,00
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	1 158 445,16	1 146 695,30	1 100 101,37
CHAPITRE 66 - Dépenses Financières	64 389,21	158 951,26	142 502,23
CHAPITRE 67 - Dépenses Exceptionnelles	80 038,99	1 010,61	227,28
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 651 510,80	18 948 046,23	18 777 286,94
CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre entre sections	414 491,75	415 032,40	411 893,65
CHAPITRE 043 - Ordre dans section			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	18 066 002,55	19 363 078,63	19 189 180,59

CFU 2025 - REPARTITION DE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



➤ **Les charges à caractère général (Chapitre 11)**

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurance, impôts et taxes,...) ainsi que celles liées à l'activité (prestation de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement et de télécommunications,...).

Ce chapitre totalise un montant de dépenses de 4 642 170.72 € et représente 24,7 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Au regard du montant inscrit au budget 2025 soit 5 309 493,10 €, le taux de réalisation est de 87,43 %.

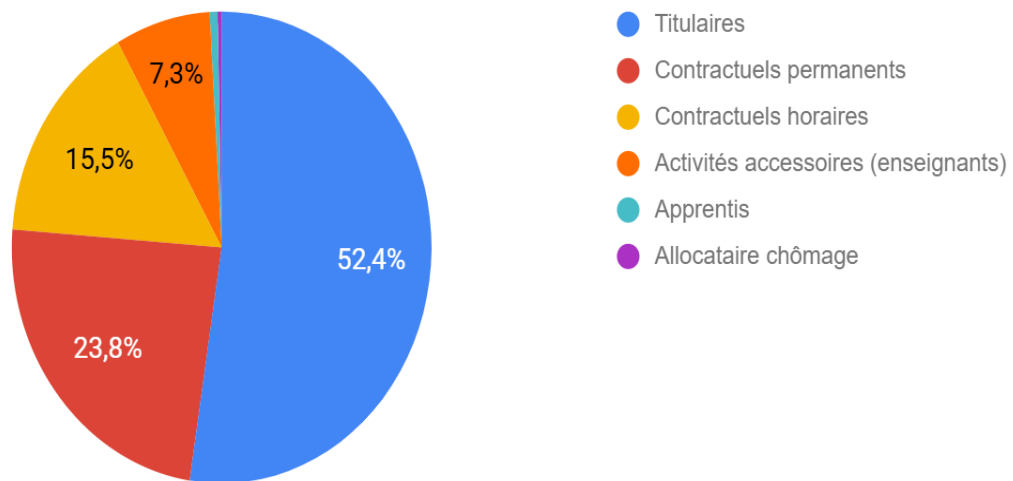
Il constitue le deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement.

➤ **Les dépenses de personnel (Chapitre 12)**

La Ville d'Aubergenville compte au 31/12/2025 un effectif de 328 agents dont 172 fonctionnaires, 78 contractuels sur emploi permanent et 51 contractuels sur emploi non permanent.

Profils	Effectifs au 31/12/2025	
Titulaires	172	250
Contractuels permanents	78	
Contractuels horaires	51	
Vacataires soumis à cotisation	0	77
Activités accessoires (enseignants)	24	
Apprentis	2	
Allocataire chômage	1	1
TOTAL		328

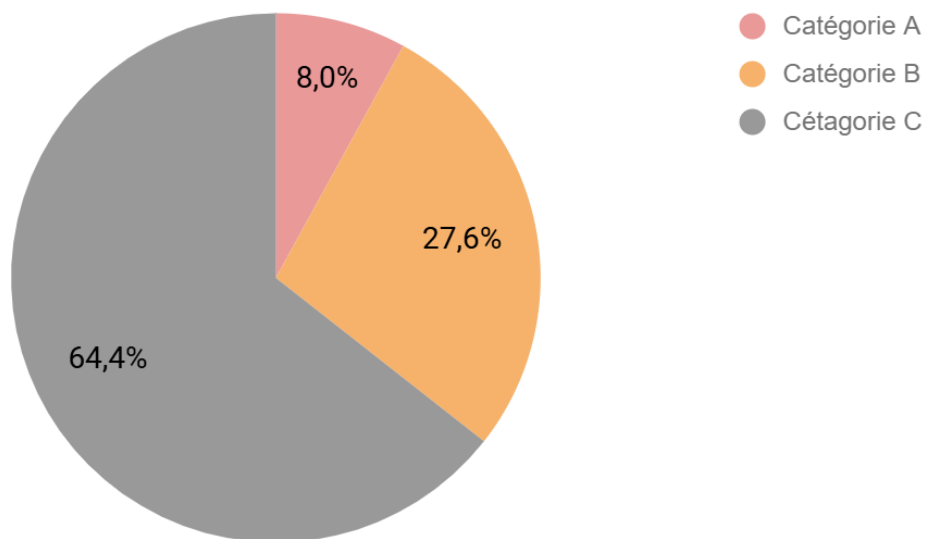
EFFECTIF AU 31/12/2025



- Répartition des agents permanents par catégorie

Catégorie	Effectifs au 31/12/2025
Catégorie A	20
Catégorie B	69
Catégorie C	161
Autres	0
TOTAL	250

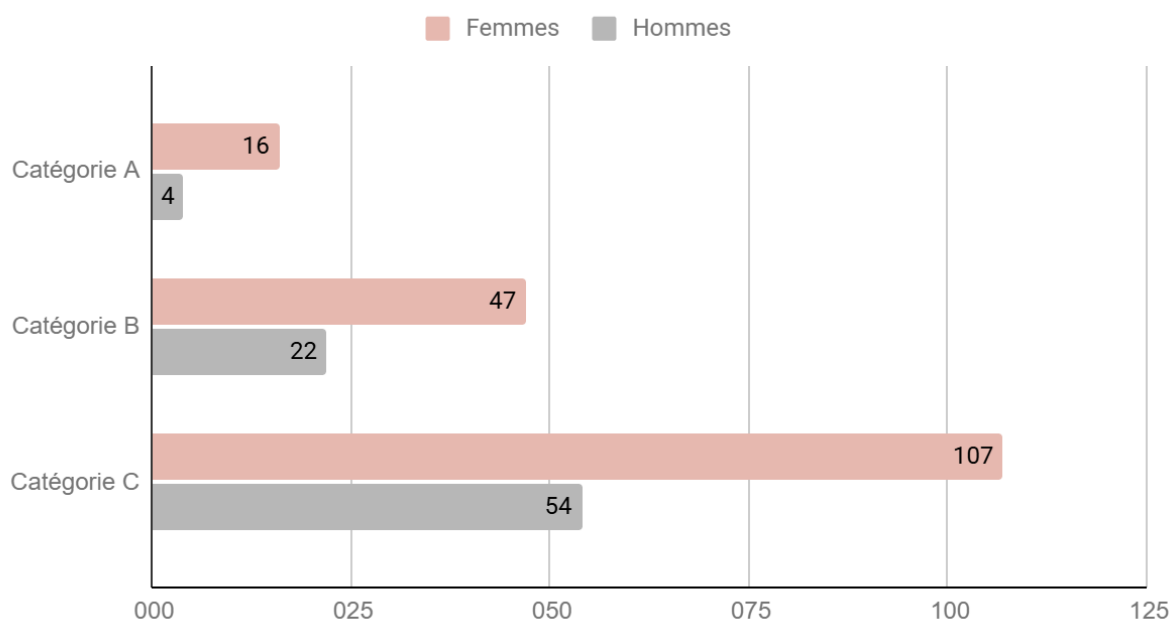
REPARTITION EFFECTIFS PERMANENTS PAR CATEGORIE



- Répartition de l'effectif par genre

Catégorie	Femmes	Hommes
Catégorie A	16	4
Catégorie B	47	22
Catégorie C	107	54
Autres	0	0
TOTAL	170	80

REPARTITION EFFECTIF PERMANENT PAR GENRE

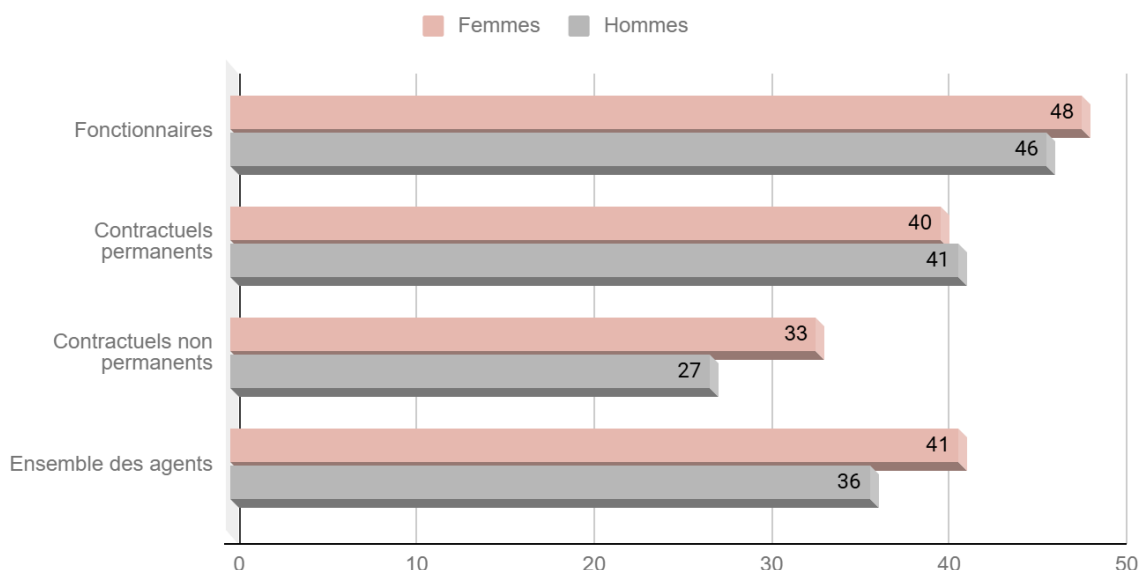


- Moyenne d'âge des agents selon profil et genre

Profil agent	Femmes	Hommes	Global
Fonctionnaires	48	46	48
Contractuels permanents	40	41	40
Contractuels non permanents	33	27	30
Ensemble des agents	41	36	39

La moyenne d'âge globale des agents de la collectivité est de 39 ans soit 41 ans pour les femmes et de 36 ans pour les hommes.

REPARTITION EFFECTIF PAR MOYENNE AGE



Conformément à la loi du 6 août 2019, le temps de travail au sein de la collectivité est de 1607 heures.

Le montant inscrit au budget 2025 étant de 12 694 880 € (rappel du réalisé 12 685 829,34 €), le taux de réalisation de ce chapitre est de 99,92 %.

➤ Les atténuations de produits (Chapitre 014)

Le chapitre 014 nommé Atténuations de produits est essentiellement dédié à la comptabilisation des fonds de péréquation :

- FSRIF : Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France. Ce fonds est dédié à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges au regard des besoins sociaux sans disposer des ressources nécessaires.
- FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la verser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
- DILICO (dispositif de lissage conjoncturel) : L'article 186 de la loi de finances 2025 instaure un dispositif de lissage conjoncturel destiné à mettre en réserve dans les comptes de l'État une part des recettes fiscales des collectivités. Les sommes prélevées en 2025 sur les douzièmes de fiscalité représentent une atténuation de

produits (donc une dépense budgétaire). Elles seront reversées aux collectivités selon les modalités suivantes :

- 90% reversés directement par fractions égales au cours des exercices 2026 à 2028 ;
- 10% viendront abonder les dispositifs de péréquation.

-

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
FSRIF	63 226,00	46 497,00	41 104,00
FPIC	60 332,00	37 242,00	40 542,00
Reversement amendes de Police / IDFM & RIF	0,00	0,00	0,00
Autres reversements de fiscalité		9 397,92	0,00
DILICO	0,00	0,00	122 792,00
CHAP 014	123 558,00	93 136,92	204 438,00

➤ **Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)**

Ces dépenses représentent 6,1 % des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent notamment les subventions aux associations (380 994 €), la subvention au CCAS (500 000 €).

Le montant inscrit au BP 2025 étant de 1 181 660 € (rappel du réalisé 1 100 101,37 €), le taux de réalisation de ce chapitre est de 93,09 %.

➤ **Les charges financières (Chapitre 66)**

Les charges financières s'élèvent à 142 502,23 € et représentent moins de 1% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre est essentiellement consacré au remboursement des intérêts des emprunts.

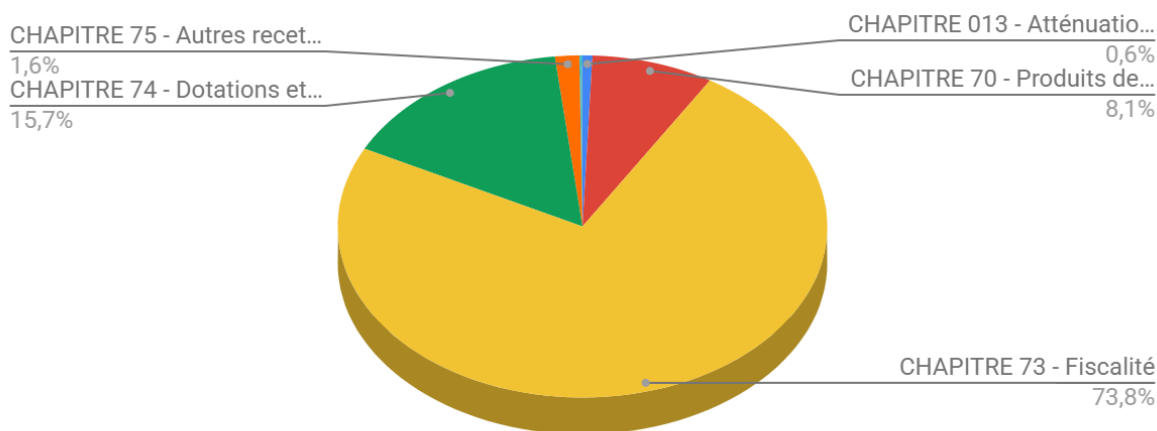
➤ **Les charges exceptionnelles (Chapitre 67)**

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 227,28 € et représentent moins de 1% des dépenses réelles de fonctionnement.

2 - Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT ANNÉES	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
CHAPITRE 013 - Atténuation de charges	310 933,69	234 628,03	140 382,79
CHAPITRE 70 - Produits des services et du domaine	1 547 032,99	1 714 111,49	1 748 328,92
CHAPITRE 73 - Fiscalité	15 326 854,75	15 559 134,10	15 975 993,96
CHAPITRE 74 - Dotations et participations	3 759 026,95	3 530 539,51	3 394 349,66
CHAPITRE 75 - Autres recettes de gestion courante	414 475,53	363 356,84	346 242,57
CHAPITRE 76 - Produits Financiers	40 564,08	40 564,08	40 564,08
CHAPITRE 77 - Recettes exceptionnelles	3 088,77	16 571,78	4 905,12
CHAPITRE 78 - Reprise sur provisions	168 066,77	-	
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	21 570 043,53	21 458 905,83	21 650 767,10
CHAPITRE 042 - Ordre entre sections	42 222,46	787,00	790,00
CHAPITRE 043 - Ordre dans section			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21 612 265,99	21 459 692,83	21 651 557,10

CFU 2025 - REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



➤ Produits des services et du domaine (Chapitre 70)

Ce chapitre regroupe les produits des redevances d'occupation du domaine public (concessions funéraires, droits de permis de stationnement et de location de la voirie ...), des prestations de services destinées à la population (centres de loisirs, Maison de Tous, Capsule, Maison du Voisinage).

Ce chapitre totalise un montant de recettes de 1 748 328,92 €, elles représentent 8,1 % en 2024 des recettes réelles de fonctionnement.

➤ Fiscalité (Chapitre 73)

Les recettes de fiscalité représentent le poste principal des recettes réelles de la section de fonctionnement soit 73,8 %.

Ce chapitre regroupe notamment les recettes de Fiscalité Directe, des Attributions de Compensation versées par la CU GPS&O et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Fiscalité directe	7 513 169,00	7 703 330,00	7 831 763,00
Attribution de compensation	6 442 158,68	6 634 334,61	6 634 334,61
FNGIR	568 842,00	568 842,00	568 842,00

. Dotations et participations (Chapitre 74)

Ce chapitre regroupe les dotations reçues de l'Etat et les participations reçues d'autres organismes, il s'élève à 3 394 349,66 € et représente 15,7 % des recettes réelles de fonctionnement.

❖ Les dotations

Le montant des dotations de l'Etat s'élève à 2 258 270,48 € dont les principales sont présentées ci dessous :

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Dotation de solidarité urbaine	335 334,00	354 337,00	373 106,00
DCRTP	282 204,00	275 158,00	139 388,00
Dotation compensation TF	13 311,00	1 635 527,00	1 673 711,00
Dotation compensation TH	1 467 483,00	0,00	0,00

Nous retrouvons dans ce chapitre la dotation liée à la réforme de la TH. Il est important de noter que la commune est fragilisée par ce mécanisme de dotation de compensation. En effet, elle perd un levier sur ses recettes fiscales et devient un peu plus dépendante d'une dotation de l'Etat. A la lumière des autres compensations faisant suite à des réformes, et ce depuis 10 ans, nous avons le risque que le maintien total de cette recette ne soit, elle aussi, pas garantie.

❖ Les participations et autres organismes

Il s'agit d'aides versées par d'autres organismes tels que le Département ou la CAF pour un montant de 1 136 079,18 €.

LIBELLÉ	MONTANT
PRÉFECTURE DES YVELINES	54 589,00
RÉGION	10 000,00
DEPARTEMENT	2 103,08
CAF	1 065 537,98
DSDEN*	3 849,12

* Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

➤ **Autres recettes de gestion courante (Chapitre 75)**

Ce chapitre enregistre principalement les produits des loyers, il s'élève à 346 242,57 € et représente 1,6 % des recettes réelles de fonctionnement.

B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - Les dépenses d'équipement

Les principales dépenses d'investissement réalisées au cours de l'année 2025 s'élèvent à 3 026 637,10 € et se répartissent de la façon suivante :

Les dépenses nécessaires qui permettent de renouveler, d'entretenir et de maintenir le patrimoine de la collectivité s'élèvent à 2 496 179,35 € :

☐ **Aménagements Urbains Ville : 378 580,33 €**

LIBELLÉ	MONTANT
VIDÉOPROTECTION	138 319,72
DIVERS AMÉNAGEMENT (création ralentisseur,mise en sécurité des voies communales..)	50 240,24
AMÉNAGEMENT PARC NELLY RODI	190 020,37
TOTAL	378 580,33

☐ **Groupes Scolaires / Restauration municipale : 241 834,53 €**

LIBELLÉ	MONTANT
ACHAT ELECTROMENAGER (four, lave linge,réfrigérateur..)	9 978,00
OUTILLAGES POUR TRAVAUX	467,30
MOBILIER RESTAURANT SCOLAIRE	5 394,58
TRAVAUX DIVERS (plomberie, toiture, aire de jeux...)	218 475,31
MOBILIER SCOLAIRE	7 519,34
TOTAL	241 834,53

❑ **Autres Équipements publics : 646 934,69 €**

LIBELLÉ	MONTANT
CIMETIÈRE	9 665,44
COMMUNICATION	2 676,79
GYMNASE GIOT	23 439,60
HOTEL DE VILLE	6 221,59
CENTRE DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRE	1 566,24
LOGEMENTS MUNICIPAUX	65 278,14
LOGISTIQUE ENVIRONNEMENT	1 228,27
MARCHE COUVERT	1 890,72
STADE MIMOUN	86 493,09
MAISON DE LA PETITE ENFANCE	41 754,00
EGLISE ST OUEN	8 427,60
POLICE MUNICIPALE	40 495,18
MAISON DES ASSOCIATIONS	17 514,72
SPORT	251 373,71
ÉDIFICE SAINTE THÉRÈSE	1 193,40
TRAVAUX TOUS BÂTIMENTS	75 717,26
TERRAIN DE TENNIS	11 998,94
	646 934,69

❑ **Equipement des services : 298 931,44 €**

LIBELLÉ	MONTANT
MATÉRIEL INFORMATIQUE	63 081,83
AUTRES (violon, accordéon, poussettes, housse protection instrument...)	76 890,26
MATÉRIEL OUTILLAGE TECHNIQUE	47 410,18
MATÉRIEL BUREAU ET MOBILIER	7 645,63
MATÉRIEL DE TRANSPORT	89 961,36
TRAVAUX	6 000,00
MATERIEL DE TELEPHONIE	7 942,18
	298 931,44

☐ **Décret tertiaire : 928 898,35 €**

Antenne	MONTANT
MAISON DES ARTS	818 198,31
AUDIT ÉNERGÉTIQUE (13 bâtiments communaux)	111 700,04
	929 898,35

Les dépenses d'investissement relatives au programme des opérations pluriannuelles s'élèvent à 530 457,76 € et se décomposent de la façon suivante :

Antenne	MONTANT
AD'AP	305 419,12
RÉNOVATION CHAUFFERIE	53 549,60
RÉFECTION PISTE ATHLETISME	171 489,04
	530 457,76

2 - Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement comptabilisées au cours de l'année 2025 s'élèvent à 2 017 551,07 € et se répartissent de la façon suivante :

☐ **Subventions d'investissement : 394 287,79 €** Conseil Régional

☐ **Dotations, Fonds divers et Réserves : 1 211 369,63 €**

- ☐ Taxe d'aménagement : 219 570,97 €
- ☐ FCTVA : 505 844,45 €
- ☐ Excédent de fonctionnement capitalisé : 485 954,21 €

☐ **Dotations aux amortissements : 411 893,65 €**

C - L'ÉPARGNE

NIVEAU D'ÉPARGNE (AUTOFINANCEMENT)	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	ÉVOLUTION N-1
ÉPARGNE DE GESTION	3 982 921,94	2 669 810,86	3 015 982,39	13%
TAUX D'ÉPARGNE DE GESTION	18,5%	12,4%	14%	12%
ÉPARGNE BRUTE	3 918 532,73	2 510 859,60	2 873 480,16	14%
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE	18,2%	11,7%	13%	13%
ÉPARGNE NETTE	3 250 178,37	2 061 888,71	2 435 958,76	18%
TAUX D'ÉPARGNE NETTE	15,1%	9,6%	11,3%	17%

➤ Épargne de gestion

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (hors charges d'intérêts).

➤ Épargne brute

Elle reprend l'épargne de gestion à laquelle on retranche les charges d'intérêts.

➤ Épargne nette

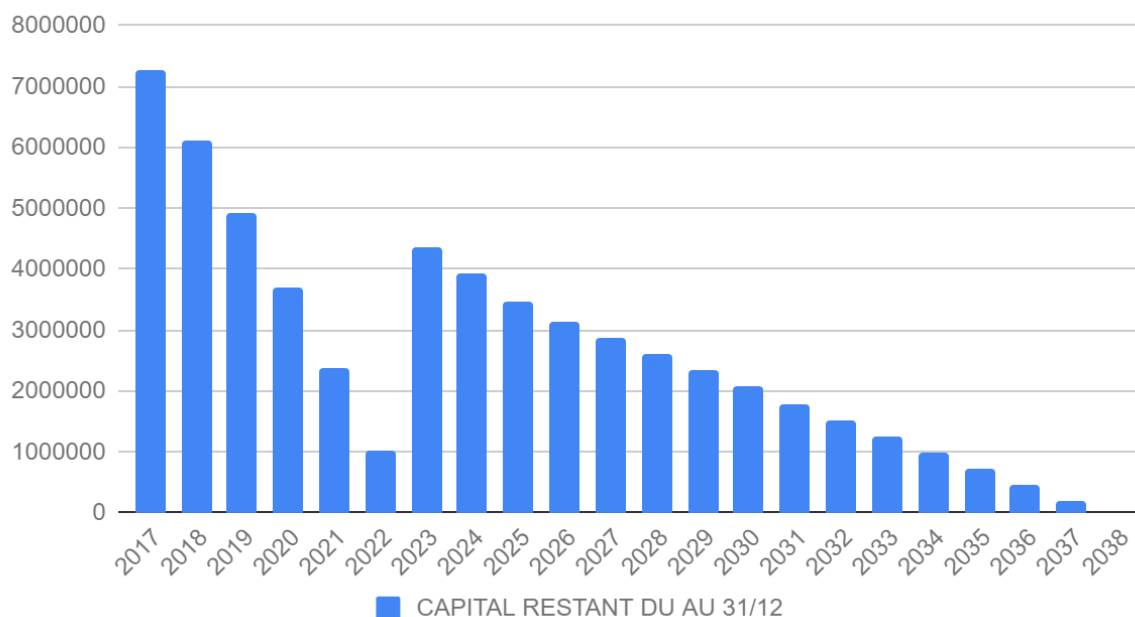
Elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette.

L'épargne brute revient à niveau égale à une année classique pour la commune.

Le taux d'épargne brute taux s'élève donc pour l'année 2025 à 13 % contre 11,7 % en 2024. Il est admis qu'un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant.

D- L'ENDETTEMENT

EXTINCTION DE LA DETTE



L'encours de dette en projection au 31/12/2025 (budget principal) s'élève à 3,478 M€ soit 275,86 € par habitant. La moyenne de notre strate s'élève à 825.54€ par habitant. (référence OGCL 2024 moyenne des communes de notre strate de la CU GPSEO)

L'intégralité de l'encours de dette est à taux fixe et se classe en "1A" dans le tableau de la charte Gissler. Le taux moyen de notre dette est d'environ 3,5%.

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement (épargne brute).

La capacité de désendettement au 31/12/25 d'Aubergenville s'établit à 1,4 an. Les experts en finances locales considèrent généralement que le seuil critique se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés pour une commune de rembourser sa dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établit à 10 ans.

CAPACITE DE DESENETTEMENT au 31/12/25 = 1,4 AN

E- LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

1 - Constatation du résultat

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice 2025	2 030 782,11 €	21 651 557,10 €	23 682 339,21 €
Dépenses de l'exercice 2025	3 513 098,35 €	19 189 180,59 €	22 702 278,94 €
Résultat de l'exercice 2025	-1 482 316,24 €	2 462 376,51 €	980 060,27 €
Résultat antérieur reporté	238 177,96 €	11 855 137,55 €	12 093 315,51 €
Résultat de clôture	-1 244 138,28 €	14 317 514,06 €	13 073 375,78 €

2 - Affectation du résultat

Section d'Investissement	
RESULTAT DE CLOTURE	
(compte 001 en dépense)	-1 244 138,28 €
Restes à réaliser en recettes	338 477,00 €
Restes à réaliser en dépenses	-1 585 894,08 €
SOLDE DES RESTES À RÉALISER	-1 247 417,08 €
BESOIN DE FINANCEMENT	-2 491 555,36 €
Section de Fonctionnement	
RESULTAT DE CLOTURE	14 317 514,06 €
AFFECTATION EN RÉSERVES	-2 491 555,36 €
(couverture du besoin de financement)	
(compte 1068 en recette d'inv.)	
REPORT À NOUVEAU	11 825 958,70 €
(compte 002 en recette)	